

REDACTION ADMINISTRATIVE : 10, rue de Valenciennes, 10 PARIS, 10

BOURSE DU BOULEVARD
3 0/0 Rente 118 1/2
4 1/2 Rente 118 1/2
5 0/0 Rente 118 1/2

DES ACTES

Les discours prononcés par M. le cardinal Lavergier, à Alger, a provoqué les commentaires de toute la presse. On comprend que les déclarations constitutionnelles de ce prélat nient être accueillies avec une certaine surprise et l'étonnement qu'elles ont fait naître est bien naturelle, car elles n'ont été faites qu'après une entrevue avec le Pape, qui paraît en avoir inspiré l'esprit.

Faut-il donc en conclure que nous allons assister à une volte-face complète de la politique de l'Eglise et que, celle-ci rendant compte de son impuissance à modifier le marche du progrès scientifique et du libéralisme, elle se tourne vers le propagande religieuse, renonçant à l'influence qu'elle prétend exercer sur les destinées des nations et sur les volontés populaires.

Il serait téméraire de le croire, car, au contraire qu'elle le voudrait l'Eglise ne pourrait pas, sa seule raison d'être étant précisément dans la lutte qu'elle a soutenue depuis qu'elle existe contre les développements de l'esprit humain.

Il ne faut donc point attendre d'elle, ce qu'elle ne peut donner, ce qu'elle ne peut accorder plus que le catholicisme, elle restera ce qu'elle est, vivante et forte barrière opposée à la Révolution, comme par le passé le duel mortel engagé entre l'individualisme et le communisme religieux, entre la théocratie et la liberté, se continuera avec la même ardeur, la même violence et probablement les mêmes retours de victoires et de défaites.

Néanmoins, si les paroles de M. de Lavergier et l'évolution qu'elles semblent indiquer n'ont qu'un caractère philosophique très secondaire, elles n'en sont pas moins, au point de vue des difficultés de la vie quotidienne, intéressantes à retenir.

Actuellement, il faut bien le constater, le distinction religieuse, le conflit qui s'est élevé entre les consciences est le pivot de toutes nos divisions, la cause première de toutes nos querelles, le ferment de dissolution qui menace la société française.

Y a-t-il un moyen de rendre la crise moins aiguë en établissant une distinction délicate entre la spéculation intellectuelle et les agissements, en dégageant l'Eglise des combats journaliers où elle se complait.

C'est un problème bien difficile à résoudre, et en admettant même que son chef suprême en ait le désir, serait-il bien assuré d'être écouté par tous ces vicaires militants et ardents, par ces congrégations organisées pour la lutte, qui menent dans nos villes et dans nos campagnes les régiments catholiques à la bataille.

Pour nous, nous n'avons aucun raison de suspecter la sincérité du langage de l'honorable prélat, mais nous n'avons aucune raison non plus de croire à son efficacité.

Certes, il serait à souhaiter que le cardinal...

théologues se renfermaient dans l'exercice de son ministère, que les prêtres se contentent de confesser et d'administrer ceux qui s'adressent à eux, que les âmes pieuses ne se distinguent des autres que par une plus grande charité et une plus extrême bienveillance pour leurs semblables.

Mais nous omissions trop la vanité de nos vœux pour supposer un seul instant qu'ils ont quelque chance d'être réalisés.

Des paroles si pacifiques et si généreuses qu'elles soient, ne sauraient donc suffire à nous convaincre, nous attendons des actes, nous attendons pour y croire que l'évolution de l'Eglise, son érection du fait moderne, se soit accusée par d'autres témoignages qu'un tel acte quel que soit son caractère.

La Commission propose abondamment ce que la discussion en soit interrompue pour une semaine, et que le gouvernement en soit tenu nécessaire. Le Cabinet n'en est point moins résolu à proposer une solution, forme qui est celle du moment.

Quant les curés cessent de signaler, en chaire, les institutions républicaines, que des citoyens, quand les feuilles dévotement cessent de diffamer la République et les républicains, quand les sociétés cléricales cessent d'être des repaires de conspirateurs où l'on apprend que les lois de l'Etat démocratique sont des lois à braver, nous ne sommes plus que de simples citoyens.

Il ne faut donc point attendre d'elle, ce qu'elle ne peut donner, ce qu'elle ne peut accorder plus que le catholicisme, elle restera ce qu'elle est, vivante et forte barrière opposée à la Révolution, comme par le passé le duel mortel engagé entre l'individualisme et le communisme religieux, entre la théocratie et la liberté, se continuera avec la même ardeur, la même violence et probablement les mêmes retours de victoires et de défaites.

Néanmoins, si les paroles de M. de Lavergier et l'évolution qu'elles semblent indiquer n'ont qu'un caractère philosophique très secondaire, elles n'en sont pas moins, au point de vue des difficultés de la vie quotidienne, intéressantes à retenir.

Actuellement, il faut bien le constater, le distinction religieuse, le conflit qui s'est élevé entre les consciences est le pivot de toutes nos divisions, la cause première de toutes nos querelles, le ferment de dissolution qui menace la société française.

Y a-t-il un moyen de rendre la crise moins aiguë en établissant une distinction délicate entre la spéculation intellectuelle et les agissements, en dégageant l'Eglise des combats journaliers où elle se complait.

C'est un problème bien difficile à résoudre, et en admettant même que son chef suprême en ait le désir, serait-il bien assuré d'être écouté par tous ces vicaires militants et ardents, par ces congrégations organisées pour la lutte, qui menent dans nos villes et dans nos campagnes les régiments catholiques à la bataille.

Pour nous, nous n'avons aucun raison de suspecter la sincérité du langage de l'honorable prélat, mais nous n'avons aucune raison non plus de croire à son efficacité.

Certes, il serait à souhaiter que le cardinal...

théologues se renfermaient dans l'exercice de son ministère, que les prêtres se contentent de confesser et d'administrer ceux qui s'adressent à eux, que les âmes pieuses ne se distinguent des autres que par une plus grande charité et une plus extrême bienveillance pour leurs semblables.

Mais nous omissions trop la vanité de nos vœux pour supposer un seul instant qu'ils ont quelque chance d'être réalisés.

Des paroles si pacifiques et si généreuses qu'elles soient, ne sauraient donc suffire à nous convaincre, nous attendons des actes, nous attendons pour y croire que l'évolution de l'Eglise, son érection du fait moderne, se soit accusée par d'autres témoignages qu'un tel acte quel que soit son caractère.

La Commission propose abondamment ce que la discussion en soit interrompue pour une semaine, et que le gouvernement en soit tenu nécessaire. Le Cabinet n'en est point moins résolu à proposer une solution, forme qui est celle du moment.

Paris, en remplacement du général Ley, est nommé par le ministre de la Guerre, le général Fagnon, gouverneur de Tergoole, est nommé commandant de la place de Lyon et général Secrétaire, gouverneur à Lyon, est nommé gouverneur à Grenoble, est nommé général commandant de la place de Toulon, est nommé membre du comité de génie, tout en conservant ses fonctions actuelles.

CHAMBRE DES DEPUTES
M. Deshayes a déclaré qu'il avait abandonné d'accord avec son collègue des finances pour proposer un amendement à la loi sur les élections départementales de la circonscription de Toulon. Le gouvernement n'est point opposé à ce projet de délibération de la Chambre sans avis de la Commission de budget.

La Commission propose abondamment ce que la discussion en soit interrompue pour une semaine, et que le gouvernement en soit tenu nécessaire. Le Cabinet n'en est point moins résolu à proposer une solution, forme qui est celle du moment.

Quant les curés cessent de signaler, en chaire, les institutions républicaines, que des citoyens, quand les feuilles dévotement cessent de diffamer la République et les républicains, quand les sociétés cléricales cessent d'être des repaires de conspirateurs où l'on apprend que les lois de l'Etat démocratique sont des lois à braver, nous ne sommes plus que de simples citoyens.

Il ne faut donc point attendre d'elle, ce qu'elle ne peut donner, ce qu'elle ne peut accorder plus que le catholicisme, elle restera ce qu'elle est, vivante et forte barrière opposée à la Révolution, comme par le passé le duel mortel engagé entre l'individualisme et le communisme religieux, entre la théocratie et la liberté, se continuera avec la même ardeur, la même violence et probablement les mêmes retours de victoires et de défaites.

Néanmoins, si les paroles de M. de Lavergier et l'évolution qu'elles semblent indiquer n'ont qu'un caractère philosophique très secondaire, elles n'en sont pas moins, au point de vue des difficultés de la vie quotidienne, intéressantes à retenir.

Actuellement, il faut bien le constater, le distinction religieuse, le conflit qui s'est élevé entre les consciences est le pivot de toutes nos divisions, la cause première de toutes nos querelles, le ferment de dissolution qui menace la société française.

Y a-t-il un moyen de rendre la crise moins aiguë en établissant une distinction délicate entre la spéculation intellectuelle et les agissements, en dégageant l'Eglise des combats journaliers où elle se complait.

C'est un problème bien difficile à résoudre, et en admettant même que son chef suprême en ait le désir, serait-il bien assuré d'être écouté par tous ces vicaires militants et ardents, par ces congrégations organisées pour la lutte, qui menent dans nos villes et dans nos campagnes les régiments catholiques à la bataille.

Pour nous, nous n'avons aucun raison de suspecter la sincérité du langage de l'honorable prélat, mais nous n'avons aucune raison non plus de croire à son efficacité.

Certes, il serait à souhaiter que le cardinal...

théologues se renfermaient dans l'exercice de son ministère, que les prêtres se contentent de confesser et d'administrer ceux qui s'adressent à eux, que les âmes pieuses ne se distinguent des autres que par une plus grande charité et une plus extrême bienveillance pour leurs semblables.

Mais nous omissions trop la vanité de nos vœux pour supposer un seul instant qu'ils ont quelque chance d'être réalisés.

Des paroles si pacifiques et si généreuses qu'elles soient, ne sauraient donc suffire à nous convaincre, nous attendons des actes, nous attendons pour y croire que l'évolution de l'Eglise, son érection du fait moderne, se soit accusée par d'autres témoignages qu'un tel acte quel que soit son caractère.

La Commission propose abondamment ce que la discussion en soit interrompue pour une semaine, et que le gouvernement en soit tenu nécessaire. Le Cabinet n'en est point moins résolu à proposer une solution, forme qui est celle du moment.

Quant les curés cessent de signaler, en chaire, les institutions républicaines, que des citoyens, quand les feuilles dévotement cessent de diffamer la République et les républicains, quand les sociétés cléricales cessent d'être des repaires de conspirateurs où l'on apprend que les lois de l'Etat démocratique sont des lois à braver, nous ne sommes plus que de simples citoyens.

spécialisation des ports, le ministre dit qu'il ne demande pas mieux que d'étudier cette réforme avec le comité.

M. Fourrier, commissaire du gouvernement, dit qu'il accepte les vœux de M. Deshayes, mais qu'il ne peut en faire un projet d'administration actuelle, que s'il n'y a pas un projet de loi qui autorise le ministre de la marine à faire des ports nouveaux, nous sommes forcés de nous en tenir à ce qui est.

M. Barbey constate que le budget de la marine dit de 20 millions et que le budget de 1891 est de 25 millions. Le ministre de la marine dit qu'il ne peut en faire un projet d'administration actuelle, que s'il n'y a pas un projet de loi qui autorise le ministre de la marine à faire des ports nouveaux, nous sommes forcés de nous en tenir à ce qui est.

Quant les curés cessent de signaler, en chaire, les institutions républicaines, que des citoyens, quand les feuilles dévotement cessent de diffamer la République et les républicains, quand les sociétés cléricales cessent d'être des repaires de conspirateurs où l'on apprend que les lois de l'Etat démocratique sont des lois à braver, nous ne sommes plus que de simples citoyens.

Il ne faut donc point attendre d'elle, ce qu'elle ne peut donner, ce qu'elle ne peut accorder plus que le catholicisme, elle restera ce qu'elle est, vivante et forte barrière opposée à la Révolution, comme par le passé le duel mortel engagé entre l'individualisme et le communisme religieux, entre la théocratie et la liberté, se continuera avec la même ardeur, la même violence et probablement les mêmes retours de victoires et de défaites.

Néanmoins, si les paroles de M. de Lavergier et l'évolution qu'elles semblent indiquer n'ont qu'un caractère philosophique très secondaire, elles n'en sont pas moins, au point de vue des difficultés de la vie quotidienne, intéressantes à retenir.

Actuellement, il faut bien le constater, le distinction religieuse, le conflit qui s'est élevé entre les consciences est le pivot de toutes nos divisions, la cause première de toutes nos querelles, le ferment de dissolution qui menace la société française.

Y a-t-il un moyen de rendre la crise moins aiguë en établissant une distinction délicate entre la spéculation intellectuelle et les agissements, en dégageant l'Eglise des combats journaliers où elle se complait.

C'est un problème bien difficile à résoudre, et en admettant même que son chef suprême en ait le désir, serait-il bien assuré d'être écouté par tous ces vicaires militants et ardents, par ces congrégations organisées pour la lutte, qui menent dans nos villes et dans nos campagnes les régiments catholiques à la bataille.

Pour nous, nous n'avons aucun raison de suspecter la sincérité du langage de l'honorable prélat, mais nous n'avons aucune raison non plus de croire à son efficacité.

Certes, il serait à souhaiter que le cardinal...

théologues se renfermaient dans l'exercice de son ministère, que les prêtres se contentent de confesser et d'administrer ceux qui s'adressent à eux, que les âmes pieuses ne se distinguent des autres que par une plus grande charité et une plus extrême bienveillance pour leurs semblables.

Mais nous omissions trop la vanité de nos vœux pour supposer un seul instant qu'ils ont quelque chance d'être réalisés.

Des paroles si pacifiques et si généreuses qu'elles soient, ne sauraient donc suffire à nous convaincre, nous attendons des actes, nous attendons pour y croire que l'évolution de l'Eglise, son érection du fait moderne, se soit accusée par d'autres témoignages qu'un tel acte quel que soit son caractère.

La Commission propose abondamment ce que la discussion en soit interrompue pour une semaine, et que le gouvernement en soit tenu nécessaire. Le Cabinet n'en est point moins résolu à proposer une solution, forme qui est celle du moment.

Quant les curés cessent de signaler, en chaire, les institutions républicaines, que des citoyens, quand les feuilles dévotement cessent de diffamer la République et les républicains, quand les sociétés cléricales cessent d'être des repaires de conspirateurs où l'on apprend que les lois de l'Etat démocratique sont des lois à braver, nous ne sommes plus que de simples citoyens.

John Lewis Brown est mort hier après une longue agonie à l'âge de 83 ans. L'Ecole française perd en lui un artiste consciencieux, un peintre de talent, un homme éclairé.

UN NOTAIRE S'EST VERTUEUX. — Angers, 15 novembre. — M. Gasnier, notaire, a refusé de recevoir un acte de mariage, car il n'y avait pas de consentement des parents.

UN DRAME. — Paris, 15 novembre. — Un drame sanglant s'est déroulé hier soir, 38, rue Secrétan. Un vieillard de 60 ans, Louis Finaud, palefrenier, demeurant passage Dubla, se trouvait, vers six heures du soir, chez une femme, Marie Finaud, avec laquelle il est en relations intimes.

Le gouvernement s'engage à faciliter la navigation sur le Zambèze et le Zaïre. Le ministre de la marine a promis de faciliter la navigation sur le Zambèze et le Zaïre.

LE SCANDALE DE TOULON. — Toulon, 15 novembre. — L'interrogatoire sur le scandale de Toulon a continué hier.

MANŒUVRES NAVALES. — Toulon, 15 novembre. — Les manœuvres navales ont commencé hier.

MORT D'UN PEINTRE. — Paris, 15 novembre. — Le célèbre peintre...

On aurait dit deux croque-morts chargés d'un cercueil.

Attends, ordonna-t-il au cocher.

Avec une vigueur et une rapidité foudroyantes, armé d'un simple canon, l'incroyable héros se précipita vers le cocher.

Mais auparavant il avait eu soin de visiter les poches de son cheval.

Il se jeta sur le cheval et le cocher fut obligé de s'arrêter.

Il se jeta sur le cheval et le cocher fut obligé de s'arrêter.

Il se jeta sur le cheval et le cocher fut obligé de s'arrêter.

Il se jeta sur le cheval et le cocher fut obligé de s'arrêter.

Il se jeta sur le cheval et le cocher fut obligé de s'arrêter.

MISE EN LIBERTÉ DE MM. Laguerre et Dérondelle

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.

Notre correspondant de Charleville nous télégraphie : Charleville, le 15 novembre, midi 50. — La mise en liberté de MM. Laguerre et Dérondelle est prononcée, ce qui ne veut pas dire qu'ils ont été relâchés.